

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-484

**Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 entre
la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville
de Niort**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Animation de la Cité

**Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 entre
la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
et la Ville de Niort**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2011-2014 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2011 a permis de renouveler les actions existantes et de continuer à renforcer l'offre existante au sein de la Ville par avenant en 2014 :

- par la création du Pôle Enfance de l'Orangerie avec le développement du Multi accueil de l'Orangerie ;
- par la création d'un accueil de loisirs pour les adolescents au Centre Socioculturel du Centre Ville ;
- par la revalorisation des coordinations Enfance et Jeunesse à l'échelle de la Ville.

Le présent Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018. Il prend en compte le développement de la Halte Garderie « A Petits Pas » gérée par le CCAS de Niort.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2015/2018 :

1 - Petite enfance

- consolider la qualité des structures
- renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- développer l'accueil dans les structures nouvelles

2 – Enfance

- conforter les accueils de loisirs thématiques
- optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- consolider les animations périscolaires
- renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

3 – Jeunesse

- séjours thématiques
- accueils de loisirs ados
- accueils de jeunes

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ;
- percevoir les financements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO